

La volte-face du cdH

CSCE : Au sujet du travail sur la question des rapports sociaux entre la STIB et les mendiants, comment décririez-vous l'état d'avancement actuel ?

Pierre Migisha : Premièrement, je déplore que nous ayons eu à évoquer ce sujet, nous aimerions tous qu'il n'y ait pas de mendiants. Tout cela a commencé par une polémique et des annonces malencontreuses dans le métro, cependant pas illégales. Je suis issu du monde sportif et je considère toujours qu'il y a le règlement, et ensuite l'interprétation du règlement, deux choses relativement différentes. Dans de nombreux domaines, la loi n'est pas appliquée stricto sensu, sinon pas mal de gens seraient surpris de ce qui est permis ou pas. À certains moments, il faut savoir faire preuve de souplesse, ce qui fut manifestement le cas puisque l'arrêté gouvernemental, datant de 2007, n'avait jamais soulevé de problème auparavant. La polémique a eu cet effet positif de permettre une reprise de conscience sur cette question par le politique, et fut pour certains un rappel du contenu des textes régionaux. Pour les députés, qui peuvent secouer le cocotier quand il le faut, ce fut l'occasion d'organiser de nombreuses auditions d'acteurs de terrain, afin de savoir exactement de quoi nous parlions.

Deuxièmement, le résultat est tout de même une avancée puisqu'il y a prise de conscience de la réalité, en particulier dans le chef de la STIB, avec une série de recommandations formulées à cet organisme public. Le cdH considère que la mission première de la STIB est

INTERVIEW DE PIERRE MIGISHA, CENTRE DÉMOCRATE HUMANISTE (CDH), LE 29 NOVEMBRE 2010.

**Propos recueillis par Gérald Hanotiaux
CSCE**

de transporter les gens dans de bonnes conditions, mais compte tenu de son positionnement elle ne peut faire fi du contexte et des demandes des associations sociales.

CSCE : Avant l'été, les quatre partis francophones étaient unanimes pour réclamer l'abrogation de la mendicité dans l'arrêté gouvernemental, cela ne semble plus être le cas aujourd'hui.

P. M. : Au sujet de l'arrêté, personnellement, ça ne m'empêchait pas de dormir. Cela choque certains, mais il ne me semble pas judicieux de jouer sur les mots "incivilité", "mendicité"... Le principal pour les pouvoirs publics est de travailler sur la cause et de tenter qu'il y ait moins de gens en situation de mendicité. La STIB a fait de l'excès de zèle, par ailleurs peut-être pas totalement injustifié. En effet, il y a eu vraisemblablement des plaintes de personnes mécontentes, dérangées par les mendiants. Ce fait justifiait-il cette campagne ? Je ne le pense pas, car les lettres de plaintes devaient concerner la mendicité agressive, or la réaction de la STIB fut de mettre tous les mendiants dans le même sac. À présent, il y a une circulaire corrigeant l'arrêté, une idée de la ministre, encouragée au niveau du cdH. Partant d'une interdiction totale, la circulaire tolère la mendicité dans les zones non payantes.

CSCE : Le travail de la commission avançait, à son rythme, mais, une quinzaine de jours avant la reprise des travaux, la ministre Grouwels publie la circulaire que vous évoquez, avant la publication du rapport de votre travail parlementaire. Que s'est-il passé selon vous à cette étape du processus ?

P. M. : Il y a eu quelques contacts avec son cabinet, je n'ai personnellement pas participé à tout... En fait, je vais vous dire la vérité, nous avons tout de même été surpris de cette façon de faire ! Cela dit, dans le cadre des auditions, la ministre était une spectatrice. Elle reste ministre avec la STIB dans ses compétences, elle a le loisir de faire ce qu'elle veut. De plus, même si elle devait tout de même avoir eu vent de la teneur des débats, elle ne suivait le travail parlementaire que dans les grandes lignes. Par rapport à la logique des travaux, l'inacceptable aurait été qu'un parlementaire ou un groupe parlementaire fasse une sortie en solo sur le sujet. Était-ce cependant opportun de la part de la ministre ? Je n'en suis pas sûr. Son point de vue permanent a été de ne pas vouloir toucher au texte, c'est vraisemblablement une option politique. Ensuite, vous ne l'avez pas encore dit mais je trouve que nous avons été un peu lents au niveau des travaux parlementaires. À la limite, il était temps qu'elle

arrive avec cette circulaire, pour qu'un acte officiel soit posé. Sinon il aurait fallu attendre le rapport, l'audition de la ministre, les conclusions, etc. Et aujourd'hui elle n'aurait encore rien fait !

CSCE : Les travaux traînent, mais face à cette intervention inattendue, les associations ont l'impression d'un coup de force pour parasiter le travail en cours entre le Parlement et les travailleurs de terrain.

P. M. : Tout à fait, soyons clairs à présent. Pour les quatre partis dont vous parlez, la position exprimée n'était pas toujours soutenue par l'ensemble du groupe parlementaire, c'est le cas à mon niveau car j'avais dans un premier temps demandé l'abrogation. Il faudrait interroger madame Mouzon pour le PS et monsieur Lurquin pour Écolo, afin de savoir si leur groupe les soutient. L'abrogation n'est pas retenue mais le cdH a considéré que le fond du problème est réglé, à savoir l'approche sociale de la STIB. Nous avons décidé de soutenir la ministre dans ce choix-là. En tant que parlementaires, il est vrai que nous aurions pu tenter de la faire changer d'avis mais ça n'a pas été un choix de notre groupe. En dernière séance de commission, vous ne m'avez donc plus entendu m'exprimer en ce sens, en divergence avec les trois autres partis. Ma position est

claire. Nous avons jugé que 75 % des revendications initiales sont rencontrées. En tant qu'association, vous devriez être ravis de nos recommandations.

CSCE : Lors des auditions, le directeur de la STIB lui-même, Alain Flausch, déclarait que la mendicité sans agressivité n'est jamais poursuivie. Au regard de cette déclaration, et de l'entière de la teneur des débats en commission, ce terme de mendicité dans l'arrêté devrait être définitivement obsolète. Nous ne comprenons donc pas pourquoi la ministre Grouwels accorde une telle importance au maintien de cette disposition répressive.

P. M. : Que le terme soit maintenu est vraisemblablement une question politique, mais dans la mesure où l'essentiel est atteint, je ne vois pas où est l'inquiétude.

CSCE : La préoccupation des associations, travaillant en permanence sur le terrain, est de quitter le pur court terme pour essayer d'anticiper ce qui pourrait arriver ultérieurement. L'an dernier, lorsque la ministre a fait marche arrière, elle annonçait que la campagne de la STIB devait être "gelée". En commission, pour justifier sa position, elle a évoqué d'autres mesures répressives en disant par exemple qu'à Barcelone on interdit la mendicité! Ces signes nous encouragent malheureusement à anticiper d'éventuels problèmes futurs en région Bruxelloise.

P. M. : C'est vrai qu'elle a évoqué ça... Mais le plus important pour les associations, me semble-t-il, est de vérifier que nos recommandations seront suivies de faits. Qu'est-ce que vous allez obtenir de plus? J'ai du mal à comprendre comment vous pouvez accorder davantage d'importance à un texte qu'à ce qui peut être fait dans le fond.



CSCE : Si un parlementaire propose une résolution introduisant le terme "agressive" après "mendicité", le groupe cdH pourrait-il soutenir cette initiative, en plus des recommandations sociales formulées envers la STIB?

P. M. : Cela entrerait en contradiction avec l'arrêté tel qu'il est d'application aujourd'hui. Je souhaiterais davantage me concentrer sur le fonctionnement et le revirement de la STIB dans son travail. Pour mon parti, je ne vois pas l'intérêt de soutenir cela, car ça coule déjà de source! Non, je ne vois pas l'intérêt de soutenir une modification de l'arrêté gouvernemental ni de voter un texte avec cette phrase en plus.

CSCE : Ce serait une question de cohérence avec la législation fédérale.

P. M. : Si on doit pointer toutes les incohérences qui existent, je pense qu'on n'a pas fini notre journée. La ministre était dans une position de repli total, elle tient compte de

nos recommandations, c'est une avancée. Si elle était restée dans sa tour d'ivoire, je pense qu'il n'y aurait même pas eu de circulaire. Pour nous, c'est une satisfaction à 75 %, nous préférons nous focaliser sur ça plutôt que de stigmatiser les 25 % restants, parce que manifestement ça ne passe pas.

CSCE : Pour conclure, quel sera

le statut de votre résolution, sera-t-elle soumise au vote?

P. M. : Très honnêtement, je vous avoue que vous me piègez un peu car moi-même je ne sais pas. Je souhaiterais en tout cas qu'elle soit votée et ait une valeur de résolution. Ce qui pour l'instant n'est pas spécialement la direction vers laquelle on va. ■

En ce mois de janvier 2011, le rapport final des auditions organisées par la commission des affaires sociales du parlement bruxellois est disponible. Sous le titre "Débat relatif à la mendicité dans les stations de métro de la STIB", le document de 100 pages présente les propos des différents acteurs sociaux interrogés lors de la session ordinaire 2010-2011, dont notamment ceux du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion (pp. 46-51) et ceux des deux responsables d'associations travaillant avec les Roms, que nous avons rencontrés pour le dossier publié dans notre numéro 68, Koen Geurts de l'ASBL Le Foyer (pp. 10-17) et Laurent Demoulin, de l'ASBL Diogènes (pp. 51-61).

Vous pouvez consulter ce rapport sur internet, à l'adresse suivante : <http://www.weblex.irisnet.be/data/arccc/Doc/2010-11/103339/images.pdf>

© Gérald Hanotiaux, Au-delà des clichés liés à la mendicité des Roms, Ensemble 68, juin 2010, pp. 52-59.